

Livret d'accueil en formation

Stagiaire et formateur



Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes

Table des matières

Propos liminaire.....	3
1. L'Union Départementale de Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes	3
3. Notre situation géographique	3
4. Nous contacter.....	3
5. Notre organisme de formation	3
6. Notre organisation : organigramme formation FNSPF et UDSP 05	3
7. Notre pédagogie	4
8. Se former en situation de handicap.....	4
9. Ressources pédagogiques formateurs et stagiaires	4
8. Nos formateurs	4
9. Le matériel pédagogique	4
10. Nos lieux de formation et les transports en commun qui les desservent	5
11. La restauration et l'hébergement.....	5
12. L'accessibilité des lieux de formation aux personnes en situation de handicap.....	5
13. La prévention des ruptures de parcours.....	6
14. Nos obligations	6
15. La prise en charge financière	6
16. vos interlocuteurs	6
17. Votre parcours de formation	6
18. Procédure de réclamation	6
ANNEXE 1. Le règlement intérieur FORMATION	7
Annexe 2 – Fiche procédure de réclamation	9
Annexe 3 – Fiche accueil handicap	10

Propos liminaire

Ce livret d'accueil en formation est destiné à tous les stagiaires et aux formateurs. Il fixe les conditions d'accueils, les droits et les devoirs des apprenants. Il est disponible en ligne sur le site web : www.udsp05.fr

1. L'Union Départementale de Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes

L'UDSP 05 (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers) est une association de type loi de 1901, regroupant les sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes sans distinction de catégorie ou de grade, au travers de leurs amicales.

L'UDSP 05 protège, représente et participe à la **promotion des valeurs d'entraide et de solidarité** au sein du monde des sapeurs-pompiers du département (1680 adhérents en 2021) et au sein de la société civile à travers notamment des **actions de formation ouvertes au grand public**.

3. Notre situation géographique

Le bureau de l'UDSP 05 se situe dans les locaux du SDIS 05 :

UDSP 05, Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes
Centre Colonel Patrice BLANC - 10, quartier Patac - BP 1003 - 05010 GAP Cedex

4. Nous contacter

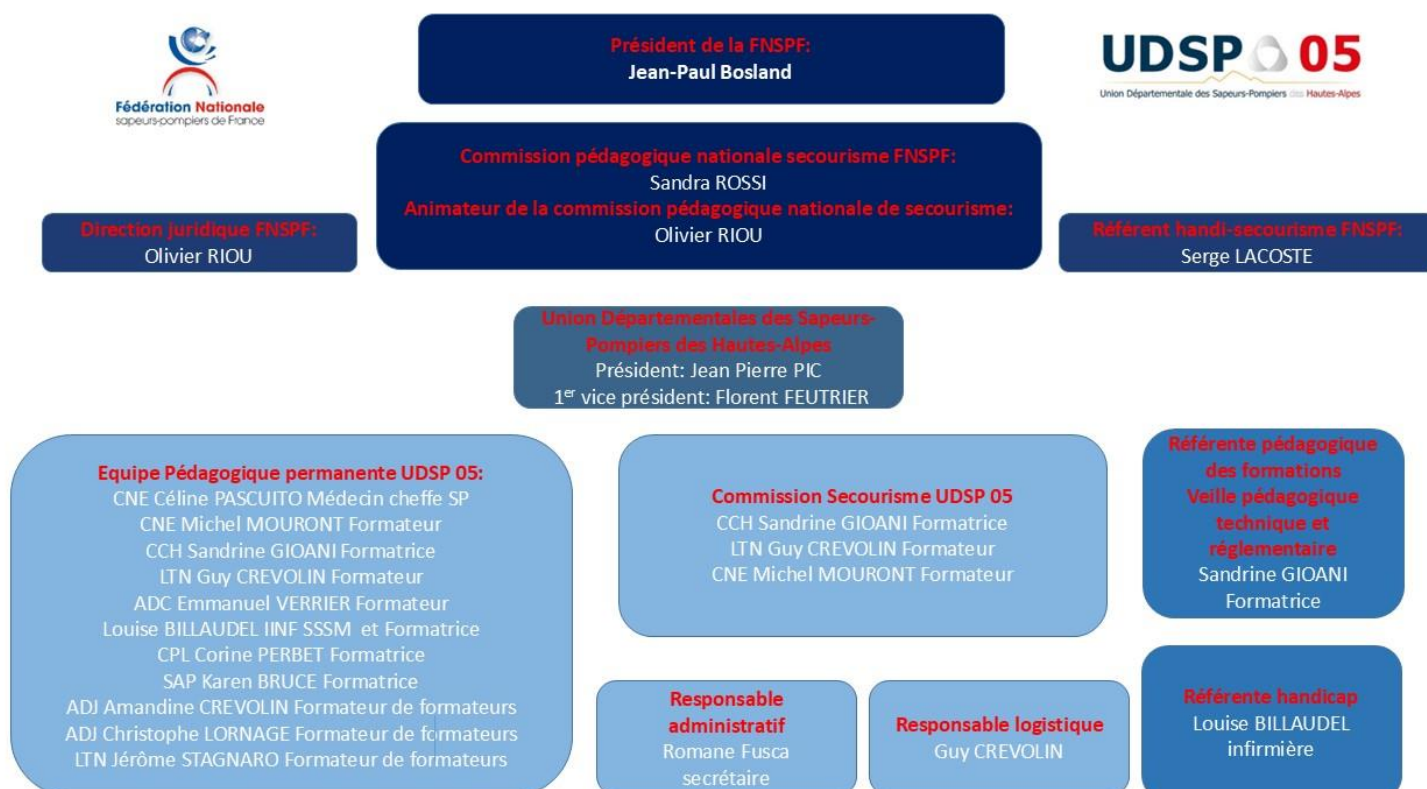
Tél : 04 92 40 18 35 - Email: info@udsp05.fr - Web: www.udsp05.fr

5. Notre organisme de formation

L'UDSP05 bénéficie au titre de son réseau, de l'agrément ministériel de la FNSPF (Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers) (Habilitation en cours d'obtention).

Notre organisme de formation satisfait aux critères de certification QUALIOP1.

6. Notre organisation : organigramme formation FNSPF et UDSP 05



V4. 01/07/2025

7. Notre pédagogie

Référente pédagogique : Sandrine GIOANI 06 52 10 85 51

En cas de besoins spécifiques : stagiaire étranger ou toute difficulté particulière, n'hésitez pas à contacter notre référente pédagogique, afin qu'elle identifie clairement votre besoin spécifique et puisse mettre en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogique.

Notre approche est centrée sur l'apprenant : compétences, analyse de pratique, auto-évaluation, contextualisation. Les formateurs sont à l'écoute et adaptent les situations pédagogiques aux profils des stagiaires. Le formateur est un guide, un médiateur, un facilitateur, un coach, un évaluateur bienveillant.

Une **fiche individuelle d'évaluation** continue est mise en place pour vérifier la participation active des stagiaires dont les actions personnelles sur les différentes étapes et séquences doivent être validées par le formateur

8. Se former en situation de handicap

Référente handicap : Louise BILLAUDEL 07 82 34 78 12

Pour les personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à la contacter afin qu'elle identifie clairement votre besoin spécifique et puisse mettre en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogique. Voir la fiche « Accueil handicap » en annexe pour toute demande d'aménagement particulier

Vous pouvez consulter la documentation relative au handicap via notre site internet dans la rubrique :

« **Se former en situation de handicap** » : [Se former en situation de handicap](#)

9. Ressources pédagogiques formateurs et stagiaires

Pour les formateurs :

Les formateurs de l'UDSP 05 peuvent accéder via notre site internet à l'ensemble de la documentation officielle et pédagogique relative aux formateurs dans la rubrique : « **Espace formateur** ».

Ils accèdent également aux contenus de la formation via un lien sur le drive de l'UDSP 05, en accès public (<https://onedrive.live.com/>) :

Pour les apprenants :

Les stagiaires de l'UDSP 05 peuvent accéder aux ressources pédagogiques de leur formation :

- Sur l'espace de formation en ligne MyskillCamp dont les codes d'accès leur sont fournis 15 jours avant et pendant la formation
- En fin de formation, ils accèdent aux contenus de la formation via un lien sur le drive de l'UDSP 05, en accès public (<https://onedrive.live.com/>) :

8. Nos formateurs

L'équipe pédagogique est composée de **formateurs qualifiés et expérimentés** à jour de leur formation continue de formateur dans leurs domaines de compétences respectifs.

Vous pouvez consulter la documentation relative à nos formateurs (Curriculum vitae et diplômes) via notre site internet dans la rubrique : « **Notre équipe pédagogique** ».

9. Le matériel pédagogique

Nous utilisons des matériels pédagogiques aux normes et récents. En quantité suffisante de manière à pouvoir faire un nombre de groupes de travail adapté au nombre de stagiaires.

10. Nos lieux de formation et les transports en commun

Les formations proposées nécessitent un espace spécifique et un équipement spécialisé :

- Salle de formation permettant d'accueillir le nombre de stagiaires avec un espace suffisant, **avec ordinateur, vidéoprojecteur, connexion internet**, chaises et tables
- **Conformité des locaux à l'accueil du public**

Nos formations sont réalisées dans des salles mises à disposition par des mairies ou dans des CIS (Centre d'Incendie et de Secours), éventuellement dans l'entreprise cliente.

Vallée de Serre chevalier :

La salle des Iscles, 05240 La Salle Les Alpes - Site principal.

- Formations initiales et continues PSE 1 et PSE 2, PIC F et PAE FPS, SST
- Site Desservi par la ligne régulière H-BRIANCON GARE SNCF-VALLEE DE SERRE-CHEVALIER

Le centre de Secours de Serre-Chevalier 05220 Le Monétier Les Bains. - Site secondaire.

- Formations initiales et continues PSE 1 et PSE 2, PIC F et PAE FPS, SST
- Site desservi par la ligne régulière H-BRIANCON GARE SNCF-VALLEE DE SERRE-CHEVALIER

Savines le Lac :

La salle Panashket, pôle culturel le 20eme, rue de la combette, 05160 Savines le Lac - Site principal.

- Formations initiales et continues PSC 1 et FC PSC 1
- Site desservi par la ligne régulière GAP-BRIANCON LER 29

Le centre de secours de Savines le Lac, RN 94 05160 Savines le Lac - Site secondaire.

- Formations initiales et continues PSC 1 et FC PSC 1
- Site desservi par la ligne régulière GAP-BRIANCON LER 29

GAP : Salle de formation du SDIS - Site principal.

- Formations initiales et continues PSC 1 et FC PSC 1
- Site desservi par la ligne régulière GAP-BRIANCON LER 29

Stade nautique de Fontreyne, avenue de Provence, 05000 GAP

- Formation BNSSA réservée aux sapeurs-pompiers

11. La restauration et l'hébergement

La restauration est à votre charge, des points de chauffe type micro-ondes sont disponibles sur le site de La Salle Les Alpes et dans les centres de secours de Serre-Chevalier, Gap et Savines le Lac.

De nombreux sites de restauration sont accessibles à proximité des différents lieux de formation.

L'hébergement en gîte à prix négociés peut être assuré pour les stagiaires en formation sur Serre-Chevalier et La Salle Les Alpes : nous consulter.

Pour les formations ayant lieu sur les autres sites de formation : de nombreux hôtels sont présents à proximité.

12. L'accessibilité des lieux de formation aux personnes en situation de handicap

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap et personnes à mobilité réduite. Pour tout besoin d'adaptation, contactez la référente handicap. Une fiche dédiée est fournie en annexe.

13. La prévention des ruptures de parcours

L'équipe pédagogique et le secrétariat de l'UDSP des Hautes-Alpes sont à votre entière disposition si vous avez des difficultés pour suivre la totalité de la formation. N'hésitez pas à solliciter le responsable pédagogique de votre stage, un des formateurs ou encore le secrétariat de l'UDSP: Romane FUSCA au 04 92 40 18 35

14. Nos obligations

Les actions de formation sont réalisées en conformité avec la réglementation en vigueur concernant le Code du travail et la formation professionnelle.

L'UDSP 05 s'engage également à respecter les critères qualités du référentiel QUALIOP1 : objectifs clairs, adaptation aux publics, formateurs qualifiés, évaluation des résultats, accessibilité, amélioration continue.

L'UDSP 05 respecte la réglementation sur le respect des données personnelles.

15. La prise en charge financière

L'UDSP 05 est déclarée organisme de formation professionnel sous le numéro : **93 05 00 75 805**

Notre organisme de formation satisfait aux critères de certification QUALIOP1 et à ce titre nos formations sont éligibles au financement par un dispositif Pôle Emploi, CPF et autres financements.

16. Vos interlocuteurs

Responsable administratif : Romane FUSCA 04 92 40 18 35

Référente pédagogique : Sandrine GIOANI 06 52 10 85 51

Référente handicap : Louise BILLAUDEL 07 82 34 78 12

17. Votre parcours de formation

1. Je m'informe sur les formations dispensées et vérifie les prérequis
2. Je m'inscris (préinscription en ligne + paiement)
3. Je reçois ma convocation, au plus tard 10 jours avant la formation
4. Je consulte le livret de formation (envoyé en pdf)
5. Si besoin, 3 jours avant la formation, je finis mon apprentissage e-learning.
6. Je participe à la formation (présentiel / FOAD)
7. Je suis évalué et je suis informé des résultats de ma formation
8. Je donne mon avis via des enquêtes de satisfaction (à chaud et à froid)
9. Je reçois mon attestation ou diplôme

18. Procédure de réclamation

Une réclamation peut être transmise :

- Par oral (pendant ou à la fin d'une formation),
- Par email à l'adresse : info@udsp05.fr ou par courrier postal.
- Par écrit via un formulaire en ligne : <https://udsp05.fr/udsp-05-formations/reclamation-formation>,
- À l'aide du questionnaire de satisfaction.

Un accusé de réception vous sera transmis sous 7 jours et un retour motivé dans un délai de 30 jours.

Voir la fiche procédure en annexe pour toute réclamation envoyée par email ou par courrier.

ANNEXE 1. Le règlement intérieur FORMATION

ARTICLE 1 – Présentation de l'organisme

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes, affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, est agréée ou habilitée pour dispenser les formations aux premiers secours.

ARTICLE 2 – Moyens mis à disposition

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes s'engage à mettre à disposition des candidats, sous le contrôle du formateur :

- Une salle et/ou un environnement adapté,
- Du matériel pédagogique conforme aux exigences de la formation,
- Le matériel nécessaire au respect des règles d'hygiène.

ARTICLE 3 – Respect du matériel

Le candidat s'engage à utiliser avec soin le matériel mis à disposition. Tout dommage causé entraînera un remboursement de la part du candidat.

ARTICLE 4 – Participation financière

La participation financière demandée aux candidats permet :

- La gestion administrative des formations,
- L'indemnisation du ou des formateurs,
- L'acquisition de matériel pédagogique.

Tout candidat n'ayant pas réglé sa participation se verra refuser l'accès à la formation.

ARTICLE 5 – Présence obligatoire

Les candidats doivent être présents à l'ensemble des cours pour pouvoir prétendre à l'obtention du diplôme. Une feuille d'émargement devra être signée à chaque demi-journée.

En cas d'absence ou de non-participation, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

ARTICLE 6 – Remise du diplôme

À l'issue de la formation, une fois le paiement enregistré, le candidat recevra :

- Un diplôme attestant la réussite à la formation.
- Ou une attestation de réussite selon le type de formation.

ARTICLE 7 – Paiement et pénalités

Tout chèque rejeté par la banque entraînera des frais à la charge du candidat, selon les tarifs en vigueur.

ARTICLE 8 – Fiche de renseignements

Une fiche de renseignements devra être complétée par chaque candidat.

L'Union Départementale ne pourra être tenue responsable des erreurs sur le diplôme dues à des informations erronées ou illisibles.

Une demande de réédition du diplôme entraînera des frais équivalents au tarif en vigueur.

ARTICLE 9 – Duplicata

En cas de perte du diplôme, aucun duplicata ne sera fourni. Toutefois, une attestation de Réussite pourra être délivrée sur demande.

ARTICLE 10 – Tenue et comportement

Les candidats doivent se présenter en tenue décente, confortable et permettant une bonne mobilité (les exercices se déroulent souvent au sol).

Il est interdit de fumer, vapoter ou d'utiliser un téléphone portable durant les sessions.

Toute attitude inappropriée (violence verbale, physique, comportement dangereux) peut entraîner l'exclusion immédiate.

Les consignes de sécurité seront communiquées au début de la formation.

ARTICLE 11 – Accompagnateurs

La présence d'accompagnateurs n'est pas autorisée. En cas de force majeure, cela reste sous la responsabilité du candidat et de l'accompagnant.

ARTICLE 12 – Accessibilité

Toute personne en situation de handicap est invitée à signaler ses besoins spécifiques avant la formation, afin de permettre la mise en place d'éventuelles adaptations pédagogiques, matérielles ou organisationnelles.

ARTICLE 13 – Acceptation du règlement

Le présent règlement est remis à chaque candidat avant le début de la formation.

Sa signature vaut acceptation.

Tout refus de signer ce règlement entraîne l'impossibilité de participer à la formation.

Fait à Gap, le 1^{er} juillet 2025 ,

Le président de l'UDSP 05,

Jean-Pierre PIC, Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Pierre PIC". The signature is stylized with a large, sweeping initial "J" and "P".

Annexe 2 – Fiche procédure de réclamation

Nom du stagiaire : _____

Date de la formation : _____

Formation suivie : _____

Formateur référent : _____

Motif de la réclamation :

Annexe 3 – Fiche accueil handicap

Pour toute demande d'aménagement particulier, merci de nous communiquer les infos suivantes

Nom du stagiaire : _____

Formation suivie : _____

Date de début : _____ Fin : _____

Référente handicap contactée : Oui / Non

Aménagements demandés :
